

La Sarraz, le 6 avril 2022

DECISIONS DU CONSEIL INTERCOMMUNAL AIEM

Le Comité de Direction de l'AIEM, agissant en vertu de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), porte à la connaissance des électeurs que, dans sa séance du 29 mars 2022, le Conseil Intercommunal a pris la décision suivante :

- Accordé le crédit de Fr. 504'036.00 et d'autoriser le Comité de direction à procéder aux travaux de remplacement et extension du réseau d'eau potable à La Sarraz : Route de Ferreyres / Chemin de l'Esterel / Chemin du Record / Chemin des Bourneaux.

Les électeurs peuvent consulter cette décision au greffe municipal.

La demande de référendum doit être annoncée par écrit au Préfet du district aux conditions des **art. 112 et ss LEDP** dans les 10 jours suivant la présente publication.

Au nom du Conseil Intercommunal AIEM


Le Président
Pascal Guinnard




La Secrétaire
Patricia Gabriel